



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré  
M  
t



**\*22121194\***

**Déposé / Reçu le**

**04 OCT. 2022**

**au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0563 880 695**

Nom

(en entier) : **FAMOCO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société étrangère de droit français**

Adresse complète du siège : **59, Avenue Victor Hugo à 75116 Paris (France)**

**Succursale : 52, Rue des Tanneurs à 1000 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Transfert du siège social de la Succursale Belge**

Il résulte de la Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 3 août 2022 tenue au siège social de la société, que la décision suivante a été prise à l'unanimité :

- acter le transfert du siège social de la succursale belge « Famoco Belgium » à la date du 1er février 2021 comme suit :

- Ancienne adresse : 52 rue des Tanneurs à 1000 Bruxelles - Belgique
- Nouvelle adresse : 13 rue des Poissonniers à 1000 Bruxelles - Belgique

L'assemblée déclare constituer pour mandataire spécial de la société, avec faculté de substitution, la société anonyme « THG BRUXELLES », dont les bureaux sont établis chaussée de Louvain 431G à 1380 Lasne, représentée par Madame Isabelle Folie/Monsieur Gilles Gondry, aux fins de procéder à la modification de la présente société auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles.

Pour extrait analytique certifié conforme.

Paris, le 04/08/2022

Nicolas BERBIGIER

Représentant Légal

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).